



Montreuil, le 3 décembre 2018

A l'attention des organisations patronales des branches

Mesdames, Messieurs,

Nos Fédérations syndicales C.G.T., suite au projet de constitution de l'OPCO MOBILITE regroupant les branches des Fédération Nationale des Syndicats de Transports, Fédération des Travailleurs de la Métallurgie, Fédération des Ports et Docks, Fédération des Officiers de la Marine Marchande et Fédération Nationale des Syndicats Maritimes, tiennent à vous faire part de la vision C.G.T. qui fait suite aux diverses réunions au sein desquelles nous avons porté, branche par branche, nos exigences revendicatives.

Ces points saillants, au service des travailleurs et de l'intérêt de nos métiers, se retrouvent dans le projet C.G.T.

La C.G.T. estime que l'administration paritaire démocratique de l'OPCO, la place de nos branches, notamment en termes d'orientations politiques et financières des CPNE et des conseils des métiers, sont indispensables et dont il convient de délimiter les contours et attributions.

Nous refusons que les certifications (CQP...), les moyens mis dans la formation professionnelle (moyens humains et d'ingénieries) et les métiers se voient dévalorisés. Chacune de nos branches doit aussi pouvoir retrouver les moyens financiers d'origine hors frais mutualisés liés à l'OPCO.

La CGT tient à rappeler qu'elle n'a pas voulu cette réforme, que les délais contraints de cette transformation ne servent pas l'intérêt des travailleuses et travailleurs. Nous craignons aussi que cette réforme ait un effet néfaste pour les salarié(e)s des différents OPCA. C'est pourquoi, la CGT sera vigilante sur les conditions dans lesquelles se fera cette réforme.

Pour l'intérêt des branches et de ses salarié(e)s, nous ne pouvons pas nous passer des équipes qui constituent nos anciens OPCA, car c'est grâce à eux que la mécanique de la formation professionnelle tourne depuis toutes ces années. C'est pour ces raisons que la CGT demande que cette réforme se fasse sans aucun licenciement dans nos anciens OPCA.

Nous réaffirmons notre attachement au vote des Travailleuses et des Travailleurs et aux mandats qu'ils nous ont confiés. La mesure de représentativité des organisations syndicales doit être prise en compte dans la constitution du collège salarié.

Nos Fédérations Syndicales C.G.T. réaffirment la nécessité de structurer l'OPCO afin qu'il garantisse une étanchéité réelle des différentes branches sur leur financement global, que les CPNE de branche soient réellement décisionnaires sur les actions de formation tel que préconisé dans le rapport Marx/Bagorski, que la représentation des branches au sein du conseil d'administration soit effective.

La pérennité des acquis de branches doit être conservée. Les spécificités de métiers et de fonctionnement doivent être mutualisées en nivelant par le haut et que la valorisation des métiers et des branches confère aux travailleuses et travailleurs une plus-value réelle et valorisante pour nos branches.

Cette déclaration est faite en lien avec les différences qui peuvent être portées au sein de certaines branches sur des pertinences de regroupement et d'activité.

En comptant sur la prise en compte de ces remarques et du projet C.G.T.,

Recevez, Messieurs, Mesdames, nos sincères salutations.

Copie : Ministère du Travail - DGEFP